

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE, M.M. PEDRON, P. CARATALA, F. GERARDO, B. ROCIPON, G. RIGHETTO, I. GALLARDO, I. NEAU, S. BIENFAIT, G. VACHEZ-SEYTOUX

Etaient excusés : C. CHAUTEMPS, C. COCHARD, A. NICOLLE

Date de convocation : 24 mai 2011

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : M.M. PEDRON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – RENOUELEMENT DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT VILLARBET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie, concernant l'assainissement à lit de roseaux au hameau de Villarbet.

En 2010 la Commune avait sollicité le Conseil Général pour une station à lit macrophytes avec rejet dans un ruisseau. Le projet définitif devait prolonger cet écoulement au-delà d'une source alimentant une ferme d'élevage, prolongation sur 800m², Pour un coût de 150 357.90 € HT.

Le Conseil Municipal a demandé au bureau d'études SAFEGE une étude comparative concernant 2 autres possibilités :

- 1) Raccordement de Villarbet au réseau communal sur une longueur de 1500m avec station de relevage – coût 323 840 € HT
- 2) Station à lit roseaux à épuration verticale - coût 121 000 € HT.

Après discussions, le Conseil Municipal, conscient du coût élevé des 2 premières études et soucieux de gérer au mieux les finances communales retient la solution de la station à lit de roseaux à épuration verticale pour un coût de 121 000€.

Le Conseil Municipal opte pour ce projet et sollicite le Conseil Général de la Savoie pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour réaliser ces travaux.

La Commune de Les Mollettes sollicitera Monsieur le Député pour l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire et complètera l'opération sur ses fonds propres.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux travaux d'assainissement de Villarbet ainsi que les documents nécessaires aux demandes de subvention.

Une délibération est prise.

2 – ELARGISSEMENT CHEMIN COTE LECON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de procéder à l'élargissement de la voie de Côte Leçon compte tenue de son étroitesse.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette approche à l'exception de Florence GERARDO qui émet d'expresses réserves.

Le Conseil Municipal continue à travailler sur ce projet.

Une délibération est prise.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2011 ASSAINISSEMENT

Suite à une erreur commise sur l'élaboration du BP 2011 Assainissement, il convient de procéder aux corrections suivantes afin que le budget soit équilibré et conforme :

Compte 777/042	+ 115.00 €
Compte 6281	+ 115.00 €
Compte 022	- 715.00 €
Compte 618	+ 715.00 €

Une délibération est prise.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour concernant une délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des marchés publics.

Le Conseil Municipal accepte cette question.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant les marchés publics.

Une délibération est prise.

La séance est levée à 22H